

RCS : ARRAS

Code greffe : 6201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 40206

Numéro SIREN : 385 140 199

Nom ou dénomination : DENGI

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2017 sous le numéro de dépôt 8602

"DENGİ"

Société par actions Simplifiée au capital de €48 000
Siège Social: Route de Souchez
62143 ANGRES

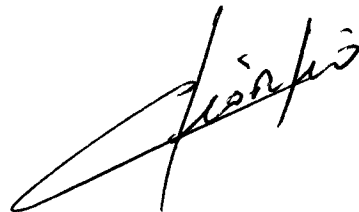
385 140 199 RCS ARRAS

**GREFFE DU TRIBUNAL
- 6 DEC. 2017
DE COMMERCE D'ARRAS**

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. DENGİ', is written over the 'COPIE CERTIFIEE CONFORME' text.

Désignation de l'entreprise SAS DENG I Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise route de Souchez 62143 ANGRES Durée de l'exercice précédent* 12
 Numéro SIRET* 3 8 5 1 4 0 1 9 9 0 0 0 1 4 Néant ☐ *

Exercice N clos le,
31/03/2017

						Néant		Exercice N clos le, 31/03/2017	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	47 923	AG	47 923		
		Fonds commercial (1)		AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP	1 787 951	AQ	633 747	1 154 203	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	1 165 918	AS	547 862	618 055	
		Autres immobilisations corporelles		AT	410 009	AU	217 680	192 328	
		Immobilisations en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU	49 126	CV		49 126	
		Créances rattachées à des participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD	65 255	BE		65 255	
		Prêts		BF		BG			
		Autres immobilisations financières*		BH		BI			
TOTAL (II)				BJ	3 526 185	BK	1 447 215	2 078 969	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL	4 597	BM		4 597	
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT	972 351	BU		972 351	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	197 822	BY	4 012	193 810	
		Autres créances (3)		BZ	155 928	CA		155 928	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	1 999 075	CE		1 999 075	
Comptes de régularisation	Disponibilités		CF	714 241	CG		714 241		
	Charges constatées d'avance (3)*		CH	79 361	CI		79 361		
	TOTAL (III)		CJ	4 123 378	CK	4 012	4 119 366		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)		CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	7 649 563	IA	1 451 227	6 198 336		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an		CR			
Clause de réserve de propriété :*		Immobilitations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 8. 2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RG

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS DENG I		Néant		
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 48 000)			DA	48 0	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	4 8	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	2 036 9	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	549 0	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	2 638 78	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
Provisions pour risques et charges	TOTAL (II)			DO		
	Provisions pour risques			DP	27 52	
	Provisions pour charges			DQ		
DETTES (4)	TOTAL (III)			DR	27 52	
	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 167 47	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	2 448	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 583 225	
	Dettes fiscales et sociales			DY	665 282	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	83 199	
	Autres dettes			EA	30 399	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	3 532 025		
Ecart de conversion passif*			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	6 198 336		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 587 428	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	12 339	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

R6

Désignation de l'entreprise : SAS DENG

Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
		FA		FB		FC	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		20 681 188				20 681 188
	Production vendue { biens * services *	FD	9 196	FE		FF	9 196
		FG	321 568	FH		FI	321 568
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	21 011 953	FK		FL	21 011 953
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	95 971
	Autres produits (1) (11)					FQ	51 262
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	21 159 188
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	16 724 887
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(111 275)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	47 983
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	3
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 221 943
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	278 894
	Salaires et traitements*					FY	1 445 701
	Charges sociales (10)					FZ	500 665
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions* Sur actif circulant : dotations aux provisions* Pour risques et charges : dotations aux provisions					GA	304 302
						GB	
	Autres charges (12)					GC	4 012
						GD	27 527
						GE	1 889
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	20 446 535
						GG	712 653
						GH	
						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 017
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	45 262
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	46 279
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	16 605
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	16 605
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	29 674
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	742 327

Désignation de l'entreprise SAS DENG		Néant ☐		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	44 94	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	44 94	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 10	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	37 06	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	38 16	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	6 77	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	(18 13	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	218 18	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	21 250 41	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	20 701 36	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	549 05	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	55 896	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : obligatoires	A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
Pénalités, amendes fiscales et pénales	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	1 104			
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	37 064			
Produits des cessions d'éléments d'actif		44 947		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS DENGI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2017, dont le total est de 6 198 337 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 549 051 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2016 au 31/03/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ANS
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les

Règles et méthodes comptables

actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et En Cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée en rapport avec les quantités consommées sur les 12 derniers mois, individualisée article par article.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2,25 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %
- Table de taux de mortalité : TH/TF 00-02

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 66 335 Euros (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 3 834 Euros) a été porté au crédit du compte 699 – Crédits d'impôts.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Désignation de l'entreprise **SAS DENG**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				Néant	
						1		2		3			
INCORP.		Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9			
		TOTAL I				KD		KE		KF			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles				47 923							
		TOTAL II											
		Terrains				KG		KH		KI			
		Constructions				KJ		KK		KL			
		Sur sol propre				KM		KN		KO			
		Sur sol d'autrui				140 056		KQ		KR		85 380	
		Inst. générales, agencements et aménagements des constructions *				1 562 514		KT		KU		85 584	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				1 121 820		KW		KX		690	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				113 059		KZ		LA		48 500	
		Matériel de transport*				81 852		LC		LD			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				226 941		LF		LG			
		Emballages récupérables et divers *						LI		LJ			
		Immobilisations corporelles en cours						LL		LM			
		Avances et acomptes				7 339		LO		LP		220 154	
		TOTAL III				3 253 584							
		Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U		8V		8W		28 928	
		Autres titres immobilisés				1P		1R		1S		50 000	
		Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
		TOTAL IV				LQ		LR		LS		78 928	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG		ØH		ØJ		299 083	
						3 380 093							

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS DENG

Néant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY	EL	EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	47 923	PF		PH	47 923
Terrains				PI		PJ		PK	
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO	
	Sur sol d'autrui			PR	105 079	PS	4 382	PT	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV	376 902	PW	147 382	PX	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	496 134	QA	91 537	QB	39 809
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers			QD	47 695	QE	11 642	QF	
	Matériel de transport			QH	48 799	QI	14 791	QJ	36 654
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	96 841	QM	34 565	QN	
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS	
TOTAL III				QU	1 171 453	QV	304 302	QW	76 463
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN	1 219 376	ØP	304 302	ØQ	76 463
								ØR	1 447 215

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

DOTATIONS											REPRISES											Mouvement net amortissement à la fin de l'exercice				
Immobilisations amortissables	Colonne 1 Différentiel de durée et autres			Colonne 2 Mode dégressif			Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel			Colonne 4 Différentiel de durée et autres			Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel										
Frais établissements TOTAL I											M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II											N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
Terrains											Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre										Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6			
	Sur sol d'autrui										R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4			
	Ins. gales, agenc et am. des const.										S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
Inst. techniques mat. et outillage											T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers										U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport										U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier										V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages récup. et divers										W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
TOTAL III											X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV											NL							NM							NO	
Total général (I+II+III+IV)											NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)											NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY				Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/03/2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS DENG I

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RG

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS DENG I

Néant ☐

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
		36 936	27 527	36 936	27 527
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6D
		– corporelles	6E	6F	6H
		– titres mis en équivalence	02	03	05
		– titres de participation	9U	9V	9X
		– autres immobilisations financières (1) *	06	07	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
		3 139	4 012	3 139	4 012
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
		40 075	31 539	40 075	31 539
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	31 539	UF	
	– financières	UG		UH	
	– exceptionnelles	UJ		UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

26

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS DENG**

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	8 822		8 822			
	Autres créances clients			UX	189 000		189 000			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)			ZI						
	Personnel et comptes rattachés			UY	2 911		2 911			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	1		1			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	74 967		74 967			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN						
		Divers		VP	17 088		17 088			
	Groupe et associés (2)			VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	60 960		60 960			
	Charges constatées d'avance			VS	79 361		79 361			
	TOTAUX			VT	433 112	VU	433 112	VV		
	RENOVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE					
			VF							

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	12 339		12 339				
		à plus d'1 an à l'origine		VH	1 155 131		210 534		870 032		74 564
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	2 448		2 448				
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 583 225		1 583 225				
		Personnel et comptes rattachés		8C	347 717		347 717				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	74 031		74 031				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	64 107		64 107					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	21 504		21 504					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	157 850		157 850					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	83 199		83 199				
		Groupe et associés (2)		VI	70		70				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	30 399		30 399				
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
		Produits constatés d'avance		8L							
		TOTAUX		VY	3 532 025	VZ	2 587 428		870 032		74 564
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	211 626							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RG

S A S . D E N G I

**R A P P O R T
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
R E L A T I F
A L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017**

D E N G I

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 48 000 €

SIEGE SOCIAL : ROUTE DE SOUCHEZ

62143 - ANGRES

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Mars 2017

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DENGI, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne :

- l'évaluation des comptes de stocks qui représente 23,6 % de l'actif pour une valeur de 972 351 Euros,
- l'évaluation du compte de valeur mobilière de placement qui représente 48,5 % de l'actif pour une valeur de 1 999 076 Euros.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Cergy, le 7 Septembre 2017

**Le commissaire aux comptes
GREGOIRE & Associés**


**Véronique PIZZAFERRI
Commissaire aux comptes**

Comptes annuels

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/17	Net au 31/03/16
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	47 924	47 924		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 787 951	633 748	1 154 203	1 220 589
Installations techniques, matériel et outillage	1 165 919	547 863	618 056	625 685
Autres immobilisations corporelles	410 010	217 681	192 329	228 518
Immob. en cours / Avances & acomptes				7 340
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	49 127		49 127	36 171
Autres titres immobilisés	65 255		65 255	42 414
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	3 526 185	1 447 215	2 078 970	2 160 717
Stocks				
Matières premières et autres approv.	4 597		4 597	4 601
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	972 351		972 351	861 076
Créances				
Clients et comptes rattachés	197 823	4 012	193 811	198 200
Fournisseurs débiteurs	30 375		30 375	38 055
Personnel	2 913		2 913	947
Etat, Impôts sur les bénéfices				56 081
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	74 967		74 967	352 408
Autres créances	47 674		47 674	51 350
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	1 999 076		1 999 076	1 377 533
Disponibilités	714 242		714 242	459 590
Charges constatées d'avance	79 361		79 361	45 533
ACTIF CIRCULANT	4 123 379	4 012	4 119 367	3 445 374
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	7 649 564	1 451 227	6 198 337	5 606 091

Bilan

	Net au 31/03/17	Net au 31/03/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	48 000	48 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 800	4 800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 036 933	1 766 647
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	549 051	372 286
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 638 784	2 191 733
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	27 527	36 936
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	27 527	36 936
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	1 155 132	1 366 758
Découverts et concours bancaires	12 339	12 116
Emprunts et dettes financières diverses	2 449	5 065
Emprunts et dettes financières diverses – Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 583 225	1 332 570
Personnel	347 718	266 018
Organismes sociaux	74 032	59 481
Etat, Impôts sur les bénéfices	64 107	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	21 505	26 591
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	157 921	195 671
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	83 199	45 789
Autres dettes	30 399	67 364
Produits constatés d'avance		
DETTES	3 532 026	3 377 422
Ecart de conversion – Passif		
TOTAL PASSIF	6 198 337	5 606 091

Compte de résultat

	31/03/17	31/03/16
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	20 681 188	18 221 207
Production vendue	330 765	276 464
Production stockée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits	147 234	133 627
Total	21 159 188	18 631 298
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	16 724 888	14 993 170
Variation de stock (m/ses)	-111 275	-207 051
Achats de m.p & aut.approv.	47 984	34 282
Variation de stock (m.p.)	4	-1 844
Autres achats & charges externes	1 221 943	1 129 638
Total	17 883 543	15 948 195
Impôts, taxes et vers. assim.	278 895	251 083
Salaires et Traitements	1 445 701	1 194 373
Charges sociales	500 665	420 705
Amortissements et provisions	335 842	245 043
Autres charges	1 889	2 757
Total	2 562 992	2 113 962
RESULTAT D'EXPLOITATION	712 653	569 141
Produits financiers	46 280	50 445
Charges financières	16 605	8 566
Résultat financier	29 675	41 879
Opérations en commun		
RESULTAT COURANT	742 328	611 020
Produits exceptionnels	44 947	11 868
Charges exceptionnelles	38 169	67 291
Résultat exceptionnel	6 778	-55 423
Participation des salariés	-18 132	89 346
Impôts sur les bénéfices	218 187	93 965
RESULTAT DE L'EXERCICE	549 051	372 286

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
– Règles et méthodes comptables	x		
– Faits caractéristiques		x	
– Actif immobilisé	x		
– Détail des immobilisations	x		
– Frais d'établissement		x	
– Frais de recherche et de développement		x	
– Fonds commercial		x	
– Intérêts immobilisés		x	
– Immobilisations en cours de production		x	
– Approche par composant		x	
– Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
– Liste des filiales		x	
– Détail des amortissements		x	
– Tests de dépréciation des immobilisations		x	
– Informations sur les stocks	x		
– Etat des échéances des créances	x		
– Produits à recevoir	(Détail)		
– Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
– Dépréciation des immobilisations		x	
– Dépréciation des stocks		x	
– Dépréciation des créances	x		
– Dépréciation des valeurs mobilières		x	
– Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
– Composition du capital social	x		
– Parts bénéficiaires		x	
– Obligations convertibles échangeables		x	
– Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
– Tableau de variation des capitaux propres		x	
– Provisions réglementées		x	
– Provisions pour risques et charges	x		
– Etat des échéances des dettes	x		
– Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
– Charges à payer	(Détail)		
– Passifs sans évaluation fiable		x	
– Primes de remboursement d'emprunts		x	
– Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
– Clause de réserve de propriété		x	
– Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
– Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
– Actions propres		x	
– Règlement des difficultés des entreprises		x	
– Charges constatées d'avance	(Détail)		
– Produits constatés d'avance		x	

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
– Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
– Contrats à long terme		x	
– Frais accessoires d'achat		x	
– Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes	x		
– Eléments imputables à un autre exercice		x	
– Opérations faites en commun		x	
– Résultat financier		x	
– Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
– Transactions avec des parties liées		x	
– Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
– Eléments exceptionnels		x	
– Transferts de charges exceptionnelles		x	
– Base de l'impôt sur les sociétés		x	
– Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
– Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
– Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
– Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	x		
– Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		x	
– Evénements postérieurs à la clôture		x	
– Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
– Effectifs	x		
– Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
– Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
– Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
– Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
– Engagements financiers donnés	x		
– Autres opérations non inscrites au bilan		x	
– Engagements financiers reçus		x	
– Crédit-bail		x	
– Engagement de retraite	x		
– CICE	x		
– Aspects environnementaux		x	
– Tableau des cinq derniers exercices	x		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS DENGI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2017, dont le total est de 6 198 337 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 549 051 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2016 au 31/03/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ANS
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les

Règles et méthodes comptables

actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et En Cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée en rapport avec les quantités consommés sur les 12 derniers mois, individualisée article par article.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2,25 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %
- Table de taux de mortalité : TH/TF 00-02

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 66 335 Euros (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 3 834 Euros) a été porté au crédit du compte 699 – Crédits d'impôts.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	47 924			47 924
Immobilisations incorporelles	47 924			47 924
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui	140 056			140 056
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 562 515	85 380		1 647 895
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 121 820	85 585	41 486	1 165 919
– Installations générales, agencements aménagements divers	113 059	690		113 749
– Matériel de transport	81 853	48 500	61 034	69 319
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	226 941			226 941
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes	7 340		7 340	
Immobilisations corporelles	3 253 585	220 155	109 860	3 363 880
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	36 171	28 929	15 973	49 127
– Autres titres immobilisés	42 414	50 000	27 159	65 255
– Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	78 585	78 929	43 132	114 382
ACTIF IMMOBILISE	3 380 093	299 083	152 991	3 526 185

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		220 155	78 929	299 083
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		220 155	78 929	299 083
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		7 340	27 159	34 499
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		102 520	15 973	118 493
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		109 860	43 132	152 991

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	47 924			47 924
Immobilisations incorporelles	47 924			47 924
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui	105 080	4 383		109 462
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	376 903	147 383		524 285
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	496 135	91 537	39 810	547 863
– Installations générales, agencements aménagements divers	47 695	11 643		59 338
– Matériel de transport	48 799	14 791	36 654	26 936
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	96 841	34 566		131 407
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 171 453	304 302	76 464	1 399 292
ACTIF IMMOBILISE	1 219 377	304 302	76 464	1 447 215

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 433 113 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	197 823	197 823	
Autres	155 929	155 929	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	79 361	79 361	
Total	433 113	433 113	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
RRRO A RECEVOIR TTC	14 249
PRODUIT A RECEVOIR TTC	2 340
ETAT – PRODUITS A RECEVOIR	17 088
INT.COURUS SUR VAL.MOB.DE PLAC	14 463
Total	48 139

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 4 012 Euros. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
DEPRECIATION CREANCES CLIENTS	4 012
TOTAL	4 012

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 48 000,00 Euros décomposé en 3 000 titres d'une valeur nominale de 16,00 Euros.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	36 936	27 527	36 936		27 527
Total	36 936	27 527	36 936		27 527
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		27 527	36 936		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 532 026 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	12 339	12 339		
– à plus de 1 an à l'origine	1 155 132	210 534	870 033	74 564
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 449	2 449		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 583 225	1 583 225		
Dettes fiscales et sociales	665 211	665 211		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	83 199	83 199		
Autres dettes (**)	30 470	30 470		
Produits constatés d'avance				
Total	3 532 026	2 587 428	870 033	74 564
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	211 626			
(**) Dont envers les associés	71			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 70 Euros.

Charges à payer

	Montant
FACT.A REC. TTC FOURN FRAIS G.	87 620
DETTE PROV. POUR CONGES PAYES	85 703
DETTE PROV. PRIME INTERESSEMENT	162 748
Primes conventionnelle Ó payer	25 026
Prime bilan au pers. Ó payer	70 290
ETAT – CHARGES A PAYER	145 332
TAXE APPRENTISSAGE	2 035
AIDE A LA CONSTRUCTION	7 039
TAXE FORMATION A PAYER	3 445
Total	589 237

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Autres informations

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARG.CONSTAT.D AVANCE	79 361		
Total	79 361		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels	9 197		9 197
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	314 491		314 491
Ventes de marchandises	20 681 188		20 681 188
Produits des activités annexes	7 078		7 078
TOTAL	21 011 954		21 011 954

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 8 300 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

Résultat et impôts sur les bénéfices

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 33 1/3 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 42 078 Euros.
Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	126 234
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	126 234
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Montant de la créance future	42 078
(A - B - C - D) * 33 1/3 %	

"DENGI"

Société par actions Simplifiée au capital de €48 000
Siège Social: Route de Souchez
62143 ANGRES

385 140 199 RCS ARRAS

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017
ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2017**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter de la manière suivante, le bénéfice de l'exercice clos le 31 Mars 2017, s'élevant à €549 050,78 dont €66 335 de CICE, à savoir :

-à distribuer à titre de dividendes	€ 102 000,00
-le solde au poste « autres réserves »	€447 050,78

Chaque action donnera droit à un dividende de €34.

Le dividende est payable au siège social, à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale rappelle que sur le plan fiscal, conformément aux dispositions légales en vigueur :

- ce dividende ouvre droit, au profit des associés personnes physiques, à l'abattement de 40 %, visé à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, calculé sur la totalité de son montant ;
- ce dividende fait l'objet d'un prélèvement forfaitaire non libératoire à la source de 21 %, à titre d'acompte dû par les associées personnes physiques fiscalement domiciliées en France, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année en cours, sous réserve de dispense, dans les conditions énoncées à l'article 117 quater du Code Général des Impôts, si le revenu fiscal de l'avant-dernière année est inférieur à €50.000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves, et à €75.000 pour les couples soumis à imposition commune ;
- les prélèvements sociaux de 15,5 % seront perçus à la source.

En conséquence :

- la réserve légale reste fixée à €4 800, soit 10 % du capital,
- le poste « autres réserves » est porté de €2 036 933,04 à €2 483 983,82.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'au cours des trois derniers exercices il a été distribué aux associés, les dividendes suivants, à savoir :

- par décision de l'Assemblée Générale du 24 septembre 2014, la somme de €51 000, soit un dividende de €17 par action, ouvrant droit au profit des associés personnes physiques, à l'abattement de 40 %, calculé sur la totalité de son montant.
- par décision de l'Assemblée Générale du 17 Septembre 2015, la somme de €150 000, soit un dividende de €50 par action, ouvrant droit au profit des associés personnes physiques, à l'abattement de 40 %, calculé sur la totalité de son montant.
- par décision de l'Assemblée Générale du 22 Septembre 2016, la somme de €102 000, soit un dividende de €34 par action, ouvrant droit au profit des associés personnes physiques, à l'abattement de 40 %, calculé sur la totalité de son montant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

